Zeitschrift: Vox Romanica

Herausgeber: Collegium Romanicum Helvetiorum

Band: 34 (1975)

Artikel: Pour une édition critique des Remarques sur la langue françoise de

Vaugelas

Autor: Marzys, Zygmunt

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-27301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour une édition critique des Remarques sur la langue françoise de Vaugelas

Introduction

Vaugelas n'a pas de chance. A une époque où les études sur l'histoire de la grammaire se préoccupent surtout de questions de doctrine, ce piètre doctrinaire ne mérite souvent que des remarques marginales ou dédaigneuses, s'il n'est pas complètement passé sous silence. M. J.-Cl. Chevalier, dans sa monumentale *Histoire de la syntaxe*, lui accorde à peine quelques pages¹; quant à M. Alain Rey, il montre à son égard la plus parfaite incompréhension². M. Roland Donzé lui rend meilleure justice³; mais son but étant de faire ressortir les points forts de la méthode employée par les auteurs de la *Grammaire* de Port-Royal, il se sert de Vaugelas comme d'un réactif, ce qui a pour effet d'accentuer les faiblesses de ce dernier.

Or, si la Grammaire générale et raisonnée reste l'œuvre théorique la plus remarquable parmi les études grammaticales françaises du XVIIe siècle, et qu'à ce titre elle mérite certainement l'intérêt dont elle est l'objet, il faut bien constater qu'au contraire des Remarques sur la langue françoise, elle apporte peu à celui qui se propose d'étudier l'histoire de la norme du français: personne n'a jamais eu l'ambition de parler Arnauld et Lancelot, alors que nous pouvons dire sans trop de paradoxe qu'aujourd'hui encore nous parlons Vaugelas.

En effet, si dans le détail les préceptes de notre grammairien n'ont souvent plus cours, si l'usage concret s'est sensiblement modifié depuis son époque, ses principes généraux restent en grande partie valables: le français cultivé est encore une langue centralisée, modelée sur la façon de parler et d'écrire de l'élite parisienne, et fortement réfractaire aux écarts et aux innovations; un «provincial» de Suisse romande qui séjourne à Paris peut s'en convaincre tous les jours, comme peut s'en convaincre celui qui pratique tant soit peu l'allemand ou l'italien, langues dont la norme s'accommode beaucoup plus facilement de divergences régionales et socio-culturelles.

Ainsi, pour comprendre le caractère de la norme du français et les difficultés que rencontre aujourd'hui son application, il n'est pas inutile de remonter à ses sources, et notamment à l'ouvrage de Vaugelas.

¹ J.-Cl. Chevalier, Histoire de la syntaxe; naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530–1750), Genève 1968, p. 465–470.

² A. Rey, Usages, jugements et prescriptions linguistiques, Langue française 16 (décembre 1972), 4-28 (passim, spécialement p. 7-8).

³ R. Donzé, La Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal; contribution à l'histoire des idées grammaticales en France, Berne ²1971, p. 37–42.

On sait en effet que Vaugelas n'est pas un théoricien isolé, mais le porte-parole de la société mondaine qu'il nomme «la cour», entendant par là moins une classe sociale qu'un milieu culturel, à savoir l'ensemble des «honnêtes gens» vivant en communication avec l'entourage du roi⁴.

Or les honnêtes gens obéissent dans leur comportement à un ensemble de règles de «bienséance», dont font partie les normes linguistiques. Le langage, assimilé à la manière de s'habiller ou de se tenir à table, ne doit rien comprendre de choquant ni même de marqué: un honnête homme doit parler exactement comme son interlocuteur l'attend de lui.

Dès lors, le livre de Vaugelas est avant tout un code de comportement linguistique en société. Tout en discutant de nombreux faits de langue isolés et parfois infimes, il pose des principes auxquels devrait se conformer la norme du langage correct. Il définit cette norme, le «bon usage», non d'après des modèles littéraires ou des préceptes de grammairiens, mais par référence à la façon de parler des honnêtes gens: est correct ce qui est généralement admis comme tel dans le milieu mondain. Or, étant donné la prédominance culturelle de ce milieu dès l'époque de Louis XIII et de Richelieu, son «bon usage» deviendra la norme de la langue commune d'une part, de la langue littéraire de l'autre.

La constitution du «bon usage» implique ainsi deux événements capitaux dans l'histoire du français cultivé: d'une part, la rupture avec la tradition écrite en tant que source de la norme linguistique; d'autre part, l'abandon de la théorie grammaticale en tant que critère de la correction du langage. Le premier de ces événements est exceptionnel et propre à la France du XVIIe siècle; le second, sans être aussi spectaculaire, marque néanmoins une divergence très nette avec les idées du siècle précédent⁵. En d'autres termes, l'intervention de Vaugelas porte témoignage d'une transformation profonde de la mentalité linguistique: dorénavant sera correct ce qui obéit non à l'autorité des livres ou à des règles fondées en raison, mais à une mode arbitraire et sujette au changement.

Or, malgré quelques études⁶ qui, depuis une trentaine d'années, ont essayé de rendre justice à Vaugelas et de corriger le jugement trop sommaire qu'avait porté

^{4 «}Quand je dis la Cour, j'y comprens les femmes comme les hommes, et plusieurs personnes de la ville où le Prince reside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour participent à sa politesse» (Remarques sur la langue françoise, préface, II, 3).

⁵ Cf., à ce propos, Z. MARZYS, La formation de la norme du français cultivé, Kwartalnik neofilologiczny 21 (1974), 23-40.

⁶ Cf., en dernier lieu, K. A. Ott, La notion du 'bon usage' dans les «Remarques» de Vaugelas, Cahiers de l'Association internationale des études françaises 14 (1962), 79-94; W. Blochwitz, Vaugelas' Leistung für die französische Sprache, Beiträge zur romanischen Philologie 7 (1968), 101-130; Q.I.M. Mok, Vaugelas et la «désambiguisation» de la parole, Lingua 21 (1968), 303-311; Z. Olszyna-Marzys, Vaugelas ou l'indifférence à l'histoire, Annales de l'Université de Neuchâtel, 1970-1971, 99-114 (pour d'autres références, cf. op. cit., p. 104 N 4).

sur lui Ferdinand Brunot⁷, bien des problèmes restent à élucider en ce qui concerne la genèse et la portée de son ouvrage. En effet, la transformation de la mentalité linguistique dont il vient d'être question ne s'explique pas suffisamment par la situation politique: si l'on peut voir un rapport entre l'établissement d'une norme contraignante et l'exigence plus générale de discipline posée par la monarchie absolue, il ne va pas de soi que cette norme fût celle des gens de cour plutôt que celle des écrivains ou des savants. Elle ne s'explique pas davantage par l'état interne de la langue: l'élimination de certaines survivances de l'ancien système, loin de provoquer le déclin de l'étude rationnelle du langage, aurait dû au contraire faciliter l'application au français d'une «grille» grammaticale.

Les Remarques sur la langue françoise suscitent donc un certain nombre de questions d'histoire socio-culturelle. Dans quelles conditions, par exemple, et à la suite de quels événements l'élite intellectuelle – les universitaires, les hommes de loi – a-t-elle perdu ses positions culturelles au profit de la cour, milieu nettement moins cultivé et privé du pouvoir politique par la monarchie absolue et ses fonctionnaires? Comment se fait-il que la théorie grammaticale latine, qui avait inspiré si fortement les grammairiens du XVIe siècle, ait perdu son autorité en faveur d'une méthode empirique et réfractaire à tout système? Pour quelles raisons, surtout, les Français se sont-ils détournés de la tradition écrite pour fonder leur norme linguistique sur l'usage parlé et contemporain?

D'autres questions concernent plus précisément Vaugelas et la composition de son ouvrage. Comment ce petit gentilhomme savoyard égaré à la cour de France, sans talent littéraire et sans bagage théorique important, est-il devenu le fondateur, ou du moins le codificateur de la norme du langage correct? Sous quelles influences, à la suite de quelles lectures a-t-il mûri et formulé sa doctrine? Où ce timide a-t-il pris assez d'audace pour critiquer, comme il le fait à chaque page, l'usage linguistique des écrivains de son siècle? Et surtout, qu'est-ce qui lui a conféré une autorité suffisante pour que les principes généraux comme les règles de détail qu'il proposait fussent acceptés par l'ensemble de la société cultivée et, de proche en proche, par tous ceux qui avaient l'ambition de bien parler et de bien écrire?

Pour répondre à toutes ces questions, la condition nécessaire sinon suffisante est une étude détaillée des *Remarques sur la langue françoise*, non seulement quant à leur contenu, mais aussi quant à la façon dont elles ont été élaborées.

Or, la dernière édition des *Remarques* date de 19348: et ce n'est qu'une reproduction photographique de l'édition originale, précédée d'une biographie de l'auteur. L'éditrice, Jeanne Streicher, est décédée avant de publier l'étude promise de la première

⁷ Cf. Histoire de la langue française III, p. 46-56.

⁸ CLAUDE FAVRE DE VAUGELAS, Remarques sur la langue françoise. Fac-similé de l'édition originale. Introduction, bibliographie, index par JEANNE STREICHER, Paris 1934. – C'est l'édition qui, sauf indication contraire, est citée dans cet article.

version manuscrite de l'ouvrage⁹. Il convient donc de reprendre le travail là où elle l'a laissé, non sans en modifier et élargir quelque peu le cadre.

Le manuscrit des Remarques, qui porte la cote 3105 de la Bibliothèque de l'Arsenal, est un cahier in-folio de 98 feuillets, écrit selon toute vraisemblance de la main de Vaugelas lui-même¹⁰, et contenant une ébauche de l'ouvrage définitif. Les articles y sont classés dans un ordre plus ou moins alphabétique, brouillé par des adjonctions et des déplacements de pages; celles-ci, en effet, ne se trouvent pas dans leur ordre primitif, ainsi qu'en témoignent les restes d'une ancienne pagination. On reconnaît plusieurs couches successives de rédaction: des copies soignées voisinent avec des brouillons d'une écriture plus cursive, parfois peu lisible. Des ratures, des corrections, des notes marginales abondent. Le cahier a été sérieusement endommagé, par suite de quoi des mots et parfois des lignes entières ont disparu. On y trouve deux dates: au feuillet 3 v° figure une série de phrases isolées sous le titre «Voicy des phrases tirees de la harangue de M. de Schonberg aux Estats du Languedoc l'annee 1645»; au f° 98, une note concernant la santé de l'auteur, datée du «Vendredy la veille de St Laurent 9 Aoust 1647»11. Les deux textes ne font pas partie du corps de l'ouvrage, et ont été sans doute introduits ultérieurement sur des pages libres du manuscrit; leurs dates ne nous renseignent donc pas avec certitude sur l'époque de la rédaction des dernières remarques contenues dans le cahier. On peut toutefois supposer que celui-ci constituait une espèce de bloc-notes sur lequel Vaugelas inscrivait au jour le jour, jusque vers 1645 probablement, les faits de langue qui lui paraissaient dignes d'être relevés.

L'ouvrage définitif est loin de reproduire tous les articles du manuscrit. Vaugelas a opéré un choix, abandonnant un grand nombre de remarques, sans doute parce qu'il les jugeait, suivant les cas, ou trop évidentes ou insuffisamment fondées: c'est ce rebut que publiera, en 1690, Louis-Augustin Alemand sous le titre de *Nouvelles Remarques sur la langue françoise*¹². Les articles retenus ont été retravaillés et parfois profondément modifiés. Enfin, Vaugelas y adjoignit une préface dont on ne trouve

⁹ Comment se sont faites les «Remarques» et les «Nouvelles Remarques» de Vaugelas, étude critique du manuscrit conservé à l'Arsenal, annoncée à la page II de l'édition précitée des Remarques et jamais parue.

¹⁰ Cf., à ce propos, Vaugelas, Remarques sur la langue françoise, nouvelle édition... par A. Chassang, 2 vol., Paris 1880, introduction, p. LIVSS.

¹¹ La note a été reproduite par J. STREICHER dans l'introduction à son édition des Remarques, p. XLVIII N 2.

Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise. Ouvrage posthume. Avec des observations de M. ***, avocat au Parlement. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1690. – Cette édition a été réimprimée en fac-similé par Slatkine Reprints, Genève 1972. Il existe un autre édition de 1690, ou un autre tirage de la même édition, de contenu identique, mais mentionnant le nom d'Alemand comme éditeur. Enfin, Chassang a reproduit les Nouvelles Remarques à la suite des Remarques dans son édition de 1880 (tome II, p. 375–477), mais en omettant le commentaire d'Alemand.

dans le cahier qu'une timide ébauche¹³, ainsi qu'un certain nombre de remarques de portée générale sur la méthode et sa doctrine¹⁴.

Pour montrer l'intérêt que présente une étude comparative du manuscrit et du texte imprimé des *Remarques*, je reproduis ci-dessous, dans les deux versions, l'article concernant les adverbes *lors* et *alors* ¹⁵.

Remarques, p. 225.

Lors, et alors.

Lors ne se dit jamais qu'il ne soit suivi de que, s'il n'est precedé de l'une de ces deux particules dez, ou pour, dez lors, pour lors; car en ces deux cas, il n'a point de que, apres luy. Aussi sont-ce des significations bien differentes, parce que lors que, est une conjonction qui signifie cùm, en Latin, et dezlors, et pour lors, sont des adverbes qui veulent dire tunc. C'est donc mal parler de dire, comme font quelques-uns de nos meilleurs Escrivains, vovant lors le peril dont il estoit menacé. J'ay appris de nos Maistres, et (p. 226) du Maistre des Maistres, qui est l'Usage, qu'il faut dire voyant alors le peril etc. Outre qu'il en peut encore arriver un inconvenient, qui est une equivoque, et une obscurité. Par exemple un de nos bons Autheurs a escrit, voyant lors qu'il ne pourra eviter etc. On ne sçait si ce lors, se joint avec que, et en ce cas là veut dire quand, ou le cùm des Latins, ou s'il ne s'y joint point, et qu'ainsi il signifie tunc, qui sont deux choses bien differentes. A quoy il faut ajouster que l'equivoque est d'autant plus vicieuse, que le vray et naturel usage de lors, estant d'avoir le que, apres luy pour exprimer le cùm

Manuscrit Arsenal no 3105, f° 4.

(Alors)

(b) *Il y a encore cette difference entre alors et lors qu'alors se peut mettre au commencement, au milieu, et à la fin de la periode, et lors, sans que ne se peut mettre qu'au milieu, et s'il se met quelquefois à la fin, il faut que pour aille devant et que l'on die pour lors, et encore faut il que [ce] soit la fin d'un des membres de la periode, car si on en fait la fin d'une periode entiere, elle finira assez mal*. Au milieu lors est meilleur qu'alors, et lors sans que se peut mettre au commencement quand il y a dez devant, dez lors et non dez alors comme disent quelques uns. De tout cela il en faut voir des exemples dans les bons autheurs, affin de le mieux comprendre.

- * Le passage entre astérisques est reproduit dans les *Nouvelles Remarques*, p. 187.
- 13 Elle occupe le recto du f° 3 et correspond grosso modo au § V, 2 de la préface.
- 14 Notamment: «Que dans les doutes de la langue il vaut mieux pour l'ordinaire, consulter les femmes, et ceux qui n'ont point estudié, que ceux qui sont bien sçavans en la langue Grecque, et en la Latine», p. 503; «De quelle façon il faut demander les doutes de la langue», p. 505; «De la plus grande erreur qu'il y ayt en matiere d'escrire», p. 509; puis les remarques finales sur «la pureté et la netteté du stile», qui occupent les pages 567–593 et dont certains éléments se trouvent dispersés dans le manuscrit.
- 15 Je mets entre parenthèses les adjonctions faites en marge ou à d'autres endroits du manuscrit; entre crochets, les mots rétablis par conjecture. J'ai respecté l'orthographe et la ponctuation des originaux, à ceci près que je distingue i et j, u et v, et que j'aligne autant que possible l'usage des majuscules, très capricieux dans le manuscrit, sur celui de l'imprimé. Dans le manuscrit, le texte marqué (a) précède celui qui est marqué (b).

des Latins, on prend d'abord ces paroles, voyant lors qu'il ne pourra pas eviter, pour signifier celuy des deux sens, que l'Autheur n'a point entendu; car l'Autheur en cet exemple a mis lors, pour alors, et il devoit mettre au moins une virgule apres lors, pour monstrer qu'il vouloit dire tunc, et non pas cùm.

Lors donc, s'il n'est precedé de dez, ou de pour, ne se dit jamais qu'il ne soit suivi de la conjonction que; Il y en a pourtant qui croyent que dez-lors que je vis, pour dire dez que je vis, est bien dit; Mais ceux-là mesmes croyent aussi que ce dernier est incomparablement meilleur; c'est pourquoy je ne dirois jamais l'autre, je le laisserois aux Poëtes.

(p. 227) Alors ne reçoit jamais la conjonction que, apres luy, il ne veut dire qu'en ce temps-là, en ce cas-là, qui est le tunc des Latins, comme quand vous aurez accompli vostre promesse, alors je verray ce que j'auray à faire.

Il est bien necessaire d'en faire une remarque, à cause de l'abus qui commence à se glisser, mesmes parmy quelques-uns de nos meilleurs Escrivains en prose, par l'exemple des Poëtes; Car il est certain qu'ils ont les premiers introduit cette erreur, pour faire la mesure de leurs vers, quand ils ont eu besoin d'une syllabe, comme quand ils disent *croistre*, neutre pour *accroistre*, actif.

Alors que de ton passage On leur fera le message

dit M. de Malherbe*, et apres luy tous les autres. Mais quand ils ont une syllabe de trop, ils sont bien aises de dire *lors que*, se servant presque aussi souvent de l'un que de l'autre selon les occasions. Pour moy, j'ay pris garde qu'à la ville, à la Cour, hommes, femmes, enfans, jusqu'à la lie du peuple, disent tousjours *lors que*, et il est

* Dans l'ode Au Roy Henry le Grand, sur l'heureux succez du voyage de Sedan.

(a) Alors ne se met jamais devant que, on ne dit point alors [que pour] lors que, et neantmoins c'est une faute qui s'est rendue merveilleusement commune aujourd'huy, mesme parmy les meilleurs Escrivains. Messieurs les Poëtes me permettront de leur dire, qu'ilz ont les premiers introduit cet abus pour faire la mesure de leurs vers, quand ilz ont eu besoing d'une syllabe. Les exemples n'en sont que trop frequents dans les oeuvres de nos plus excellents Poëtes modernes; (Malh. p. 36** Alors que de ton passage On leur fera le message. Bertaut met tousjours alors [que] pour dire quand.) Et ne faut pas dire pour les excuser, que ce soit une licence poetique car 'ceux qui s'entendent tant soit peu en nostre Poesie sçavent bien qu'elle n'admet aucun mot qui ne se puisse dire en prose, tesmoing le quantesfois qui est le seul mot qui ne se dit point en prose dont a usé le Prince de noz Poëtes, qu'on ne luy a point pardoné. (Il n'y a que maint avec son feminin et gent au singulier qui se disent elegamment en vers et jamais en prose.)

** La pagination est celle des *Oeuvres* de Malherbe, Paris 1630.

extremement rare d'oüir dire, alors que. J'avoüe pourtant que je l'ay oüi dire quelquefois, mais j'ay remarqué, que ce n'estoit qu'à ceux qui ont accoustumé de faire des vers. Jamais nos bons Escrivains en prose n'ont fait cette faute. Si (p. 228) donc on le veut escrire, que ce ne soit jamais en prose, et qu'en vers il passe tousjours pour une licence Poëtique.

Que l'on ne m'objecte pas, qu'on trouve souvent alors que, dans la bonne prose, par exemple, si cette affaire me reussit, ce sera alors que je vous tesmoigneray mon affection; Car qui ne voit que cette objection est captieuse, et que alors, en cet exemple ne se joint point avec que, mais qu'il faut mettre une virgule entre les deux, et qu'il ne signifie point cùm, mais tunc?

Au reste dez alors, les hommes d'alors sont des façons de parler qui ne valent rien, non plus que à l'heure pour alors, au moins cette dernière est bien basse.

- (c) (Car il se peut bien faire que ces deux mots se trouveront immediatement joins ensemble, et qu'on dira alors que, mais là alors veut dire tunc, et non pas cùm, c'est à dire quand, par exemple Dieu me fera la grace d'estre un jour homme de bien, et [ce] sera alors, que je seray heureux. Icy alors veut dire tunc, ou en ce temps là, qui est une signification opposee à l'autre. Outre qu'il faut mettre une virgule entre alors, et le que, laquelle ne se doit point mettre quand on se sert d'alors que pour lors que. D'ailleurs vous ne trouverez jamais alors que au commencement d'une periode, car quand vous les trouvez ensemble dans les bons autheurs, infalliblement alors est precedé de quelque autre mot.)
- (d) (Dez alors ne vaut rien, faut dire dez lors. Les hommes d'alors ne vaut rien aussi.)

(A l'heure)

A l'heure pour alors ne vaut rien à escrire, quoy qu'il se die.

Commentaire

1. Transformations du texte. – L'ordonnance de la remarque a été modifiée. Dans le manuscrit, Vaugelas met l'accent sur alors: la principale «faute» qu'il critique est l'emploi de cet adverbe dans la locution conjonctive alors que. Dans l'imprimé, c'est l'emploi adverbial de lors qui est l'objet principal de ses réserves. D'autre part, la critique est devenue beaucoup plus ferme et détaillée. Vaugelas n'osait pas, dans la première version de sa remarque, condamner purement et simplement lors en fonction d'adverbe, fréquent chez Coëffeteau, l'auteur qu'il propose comme modèle par excellence du bon français 16, et bien attesté chez les écrivains de la génération sui-

16 Par exemple: Il y avoit lors en la Toscane douze peuples (N. Coëffeteau, Histoire romaine, Paris 1623, p. 20). Cecinna... qui lors avoit assis son camp auprés des marests de Volcées (ibid. p. 231). vante, tels que Racan, Balzac ou Corneille¹⁷. Il cherchait simplement à poser des limites: *lors* se met au milieu de la phrase, mais non au commencement ni à la fin. Dans la version définitive, en revanche, Vaugelas passe outre à ces hésitations et formule clairement la règle: *lors* ne s'emploie comme adverbe que dans les locutions *dès lors* et *pour lors*. Le paragraphe supprimé a été repris partiellement par Alemand dans les *Nouvelles Remarques*; l'éditeur le fait accompagner d'un long commentaire où, suivant son procédé constant, il le présente comme un supplément que Vaugelas lui-même destinait à la publication, et non comme un texte rejeté par l'auteur; après quoi il a beau jeu de relever la contradiction entre ce texte et celui qui a été publié par Vaugelas. En fait, Vaugelas abandonne ici, comme dans beaucoup d'autres cas, un usage qui, tout en persistant chez les écrivains, était sans doute devenu rare dans la langue parlée. Ainsi, comme souvent, l'auteur des *Remarques* semble «sentir le vent» du changement: ses recommandations précèdent l'évolution de la langue littéraire, qui ne les acceptera qu'avec un demi-siècle ou plus de retard¹⁸.

D'ailleurs, bien que Vaugelas se défende toujours de systématiser l'usage, en l'occurrence son choix est conforme à l'une des grandes tendances du français moderne, tendance qui vise au décumul des fonctions: lors est confiné dans l'emploi conjonctif et alors dans l'emploi adverbial, comme les formes composées dessus, dessous, dedans, etc. ne seront plus qu'adverbes et non prépositions 19 et les possessifs mien, tien, sien ne seront plus que pronoms et non adjectifs 20. Vaugelas marque nettement cette distinction en se servant du parallèle du latin, procédé courant dans les Remarques et qui semble indiquer que celles-ci, malgré leur air de nonchalance courtisane, ne visent pas seulement «les femmes et tous ceux qui n'ont nulle teinture de la langue Latine 21, mais tout autant sinon davantage le public possédant une culture scolaire. La confrontation avec cum et tunc, esquissée en passant dans la marge du manuscrit 22, devient dans la version définitive l'un des principaux moyens de faire sentir au lecteur la différence entre lors et alors. L'argumentation s'accompagne d'ailleurs d'une terminologie grammaticale précise, absente de la première version: l'opposition cum/tunc est explicitée par les termes conjonction et adverbe.

On pourrait penser, en l'occurrence, que Vaugelas tire du raisonnement grammatical un critère de la correction du langage. Rien ne serait plus faux: il se trouve simplement, dans ce cas précis, que l'évolution de la langue aboutit à une certaine systé-

¹⁷ Cf. les exemples dans A. Haase, Syntaxe française du XVII^o siècle, § 96; Brunot, op. cit. III, p. 361.

¹⁸ En effet, l'emploi adverbial de lors persiste dans la littérature de la seconde moitié du XVII^o siècle: LITTRÉ cite Pascal, La Fontaine, Molière et Saint-Simon; HAASE, loc. cit., ajoute à cette liste les noms de La Rochefoucauld, de Bossuet et de Racine.

¹⁹ Remarques, p. 124.

²⁰ Remarques, p. 363.

²¹ Remarques, préface, XII, 1.

²² Cf. ci-dessus (c).

matisation des rapports fonctionnels, systématisation dont Vaugelas prend acte. Dans d'autres cas, bien au contraire, il s'empresse d'accepter un usage qui paraît irrationnel; et il se plaît même à souligner, chaque fois qu'il le peut, l'opposition entre l'usage et «la raison», en donnant toujours, et sans discussion, gain de cause à l'usage ²³. Dans la préface, d'ailleurs, il consacre un long paragraphe à fonder en principe cette attitude²⁴.

Enfin, à l'argument tiré de l'usage et appuyé par une distinction grammaticale se joint un argument stylistique qui manque, lui aussi, dans le manuscrit: lors adverbe, s'il est suivi de que, prête à équivoque avec la conjonction lorsque, écrite constamment en deux mots au XVII^e siècle; argument valable exclusivement pour la langue écrite puisque, dans le débit oral, l'accentuation fait la différence²⁵. On voit donc que, si Vaugelas tire de la langue parlée les critères essentiels de la norme, il ne se contente pas de corriger ce qui contredit à l'usage parlé, mais descend jusqu'au détail de la technique d'écrivain: il s'efforce ainsi de tenir la promesse du sous-titre de ses Remarques et de les rendre réellement «utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire».

Une autre adjonction de la version définitive concerne la locution dès lors que. Ici, Vaugelas est plus nuancé: il ne condamne pas la locution mais, du moment qu'elle n'est pas généralement admise, il conseille de s'en abstenir. C'est là une de ses attitudes constantes: lorsqu'il y a des doutes sur la légitimité d'une expression, il estime préférable de l'éviter²⁶. Cette attitude correspond à l'un des préceptes fon-

- Voici deux exemples parmi des dizaines: «Il est vray que selon la raison, il faudroit dire, cent mille escus valant, et non pas, cent mille escus vaillant, parce qu'outre l'equivoque de vaillant, et la reigle qui veut qu'on ne face point d'equivoque sans necessité, valoir fait valant, comme vouloir fait voulant, et non pas vaillant... Mais l'Usage plus fort que la raison dans les langues, fait dire à la Cour, et escrire à tous les bons Autheurs, cent mille escus vaillant, et non pas valant» (Remarques, p. 35). «De dire pour s'empescher d'estre suivy, il y a je ne sçay quoy dans cette façon de parler à la prendre au pied de la lettre, que je ne puis concevoir, et qui semble à plusieurs aussi bien qu'à moy, n'estre gueres conforme à la raison; car c'est les autres qu'il empesche de le suivre, et il ne s'empesche pas soy-mesme. Cependant l'expression non seulement en est bonne, mais elegante» (Remarques, p. 397).
- 24 «Ceux-là se trompent lourdement, et pechent contre le premier principe des langues, qui veulent raisonner sur la nostre, et qui condamnent beaucoup de façons de parler generalement receuës, parce qu'elles sont contre la raison; car la raison n'y est point du tout considerée», etc. (Remarques, préface, V, 2).
- 25 Je n'ai pu, jusqu'à présent, identifier l'exemple d'«un de nos bons Autheurs» cité par Vauge-las; mais des constructions analogues sont attestées durant tout le XVII° siècle: Ce fut lors que le peuple Romain... triompha la premiere fois (Coëffeteau, Hist. rom., p. 30). C'est lors qu'il se forma un nouveau royaume (Bossuet, cité par Haase, loc. cit.; cf. autres exemples ibid.).
- 26 Cf. par exemple: «Il y a grande apparence que, pour que, estant court et commode, s'establira tout à fait, et alors nous nous servirons de cette commodité comme les autres, mais en attendant je m'en voudrois abstenir, selon le sentiment general de nos meilleurs Escrivains» (Remarques, p. 19). «Je ne condamne pas absolument cette façon de parler [qui consiste à construire un même complément avec deux verbes à régime différent, type ayant embrassé et donné la bénédiction à son fils], mais parce qu'en toutes choses il faut tendre à la perfection, je ne voudrois plus escrire ainsi, et j'exhorte à en faire de mesme ceux, qui ont quelque soin de la netteté du style» (p. 80). Cf. encore p. 42, ad voire même; p. 61-62, ad résoudre; p. 149, ad possible pour «peut-être»; etc.

damentaux du bon usage, précepte signalé dans l'introduction du présent article, à savoir qu'un honnête homme ne doit rien dire qui puisse choquer ou surprendre l'interlocuteur, même si, en le disant, il ne commet pas de faute contre la norme.

2. Poésie et prose. - Si Vaugelas recommande de ne pas employer la locution dès lors que en prose, il l'admet en revanche en poésie; il en fait de même d'alors que, cité immédiatement après dans la version imprimée des Remarques. On observe ici un changement d'attitude assez radical entre les deux versions. Dans le manuscrit, Vaugelas affirme à plusieurs reprises que la langue poétique doit être identique à celle de la prose; dans le texte cité ici sous (a), il n'a atténué cette affirmation qu'après coup, en admettant un traitement exceptionnel pour l'adjectif maint et pour le substantif gent au singulier. Dans le texte imprimé, il a passablement nuancé sa pensée. Il reconnaît tout d'abord l'existence de mots «specieux et magnifiques» qui, sans être exclus de la prose, sont spécialement destinés à la poésie²⁷. Il ne cite guère ces mots, puisqu'ils ne posent pas de problème; mais il pense certainement aux «mots nobles» qui, peu à peu, deviendront des substituts poétiques obligés de mots courants²⁸. Il mentionne en revanche une série de «licences poétiques», qui constituent non de simples préférences, mais des écarts par rapport à la norme de la prose et de la langue parlée. Ce sont, par exemple, les mots maint et maintefois, avoisiner, vouloir substantivé au sens de «volonté», discord pour «discorde»; futur, à la fois mot poétique et terme technique de grammairien ou de notaire, mais exclu de la «bonne prose»; la locution de moi au sens de «pour moi, quant à moi»²⁹. Ce sont ensuite des variantes phonétiques ou morphologiques admises «pour la commodité de la rime»: les noms antiques francisés Mécène, Artaxerxe, au lieu de Mécénas, Artaxerxès exigés pour la prose; les formes verbales je croy, treuve, à côté de je crois, trouve, la première utile dans la mesure où, avec Malherbe, on rime non seulement pour les oreilles, mais aussi pour les yeux; encor sans -e final, qu'on fait rimer avec or³⁰. D'autres formes diffèrent obligatoirement de la poésie à la langue parlée: ainsi sûreté, qu'on «ne fait jamais... que de deux syllabes» en parlant, en a toujours trois en vers; les futurs payerai, louerai, au contraire, «sont des mots dissylabes dans la poësie» et doivent, par conséquent, s'écrire en vers payray, louray31.

Mais ce sont des écarts de syntaxe que Vaugelas admet le plus souvent comme

²⁷ Remarques, p. 104.

²⁸ Cf. G. Gougenheim, La formation du vocabulaire français classique, in: Etudes de grammaire et de vocabulaire français, Paris 1970, p. 384–390.

²⁹ Remarques, p. 151, 302, 442, 496, 463, 193. – Gent au singulier, en plus de la mention ci-dessus, fait l'objet, dans le manuscrit, d'une remarque indépendante où il est qualifié de «mot affecté à la poésie» (cf. Nouvelles Remarques, p. 197). Cette remarque n'a pas été reprise dans l'ouvrage définitif.

³⁰ Remarques, p. 70-71, 132, 134, 252.

³¹ Remarques, p. 343, 413.

licences poétiques. Parallèlement à l'emploi de dès lors et alors dans des locutions conjonctives, la poésie peut ne pas tenir compte d'autres distinctions fonctionnelles exigées dorénavant en prose: elle peut continuer à employer comme prépositions les formes composées dessus, dessous, etc.32; elle peut se servir de qui après préposition pour représenter un nom d'objet ou de notion, surtout lorsqu'elle parle «de Gloire, de Victoire, de Vertu, de Renommée, et d'autres choses de cette nature», qu'elle personnifie³³; elle peut employer celui-là comme antécédent du relatif, même si ce dernier suit immédiatement³⁴; elle se sert de comme corrélatif de si, emploi condamné en prose³⁵. Mêmes libertés quant au régime verbal: l'emploi transitif de croître, ressembler³⁶, exclu de la prose, est admis en poésie. Enfin, en ce qui concerne l'ordre des mots, la poésie conserve certaines tournures archaïques: la postposition du sujet après bien37 ou l'ordre ancien des pronoms régimes38. Mais, d'une façon plus générale, l'ordre des mots grammatical, exigé en prose, peut toujours être transgressé en poésie: les «transpositions», qui en prose «embarrassent l'expression et luy ostent la clarté», sont au contraire «des ornemens dans la Poësie, quand elles sont faites, comme celles de M. de Malherbe, dont le tour des vers est incomparable »39.

3. La critique de Malherbe. – Le coup de chapeau à Malherbe qui vient d'être cité n'est pas sans intérêt. Il atténue la critique qui précède immédiatement: en effet, dans la même remarque, consacrée à «l'arrangement des mots», Vaugelas censure deux phrases qu'il trouve embarrassées et qu'il a tirées de la prose de Malherbe⁴⁰, ce qu'il se garde bien de dire dans la version imprimée des Remarques, conformément au principe qu'il a adopté de ne nommer jamais les vivants et de nommer les morts seulement quand il les loue. A une autre place, il reprochera à Malherbe, toujours sans le nommer mais d'une manière parfaitement transparente, de n'avoir «jamais connu la netteté du stile», ce qui provenait sans doute «de ce qu'il n'estoit né qu'à exceller dans la Poësie»⁴¹.

³² Remarques, p. 124.

³³ Remarques, p. 56.

³⁴ Remarques, p. 325, avec exemple de Malherbe: Mais qu'il soit une amour si forte | Que cellelà que je vous porte (Œuvres 1630, p. 170-171).

³⁵ Remarques, p. 63: «Je ne le croyois pas en de si bonnes mains que les vostres, et non comme les vostres.»

³⁶ Remarques, p. 320, *481.

³⁷ Remarques, p. 525: bien est-il vray, bien sçay-je, etc.

³⁸ Remarques, p. 34: vous le vous figurez, etc.

³⁹ Remarques, p. 481, 483.

⁴⁰ Voicy pour une seconde injure, la perte qu'avecque vous, ou plustost avecque toute la France, j'ay faite de Monsieur, etc. (cf. Œuvres 1630, p. 567). Je pense vous avoir conté qu'à l'entrée que douze ou quinze jours auparavant il avoit faite (op. cit., p. 493). — Les références sont indiquées dans le manuscrit.

⁴¹ Remarques, p. 579.

Dans le manuscrit, les critiques de Malherbe sont souvent plus nettes que dans l'ouvrage définitif. Nous en avons un échantillon dans le passage cité ici: tandis que le texte imprimé admet la locution *alors que* comme «licence poétique», la première version la condamne purement et simplement.

Mais il y a plus. La plupart des exemples littéraires critiqués dans les *Remarques* sans indication d'auteur sont tirés de Malherbe et figurent dans le manuscrit, le plus souvent, avec référence précise à l'édition de ses *Oeuvres* de 1630. La clef dite de Conrart⁴², qui essaye d'identifier les auteurs cités par Vaugelas, garde le silence sur une bonne partie de ces exemples ⁴³ et en attribue certains à d'autres auteurs, tels que Balzac, Perrot d'Ablancourt, Gombauld, etc.⁴⁴.

Dans les passages du manuscrit abandonnés par Vaugelas et publiés par Alemand, le nom de Malherbe revient encore plus souvent: le fait n'a pas échappé à l'éditeur, qui relève dans sa préface, comme une chose spécialement digne d'intérêt, cette «critique presque générale de quantité de mots et de façons de parler dont s'étoit servi Malherbe, et que M. de Vaugelas a pris un soin particulier d'examiner fort severement».

En effet, la surprise est grande, et il est étonnant que personne, à part Alemand, ne s'en soit avisé^{44a}. Un examen plus détaillé du manuscrit permettra sans doute de réviser l'opinion généralement admise sur la continuité de doctrine, à propos de la norme du français, entre Malherbe et Vaugelas, et sur la persistance de l'autorité de Malherbe en la matière. Il semble au contraire que la conception de la langue littéraire défendue par Malherbe a rapidement cédé la place à un idéal nouveau. Malherbe, en effet, s'opposait à Ronsard et à son école en préconisant une langue poétique plus simple et plus proche de l'idiome commun, mais qui aurait été, comme celle de Ronsard, son propre modèle et ne se serait pas pliée sans discernement à une norme imposée de l'extérieur. C'est lui, Malherbe, qui décidait de ce qui était correct ou faux, en s'appuyant sur son propre sens de la langue plutôt que sur des règles de grammairiens ou sur l'usage parlé; et lorsqu'il prétendait que «ses

44a Cf. toutefois F. Brunot, La doctrine de Malherbe, p. 582 et 586.

⁴² Cette clef est reproduite dans les notes de l'édition des Remarques par A. Chassang, qui la décrit dans son introduction, p. LXSS.

⁴³ Ainsi sur les deux phrases citées ci-dessus, note 40; cf. Remarques, éd. Chassang, II, p. 216.
44 Exemples: «Un de nos grands Autheurs escrit, II m'a adouci cette mauvaise nouvelle par ce
qu'il me mande de la bonne volonté qu'en cette occasion le Roy a tesmoignée pour vous» (Remarques,
p. 90). Clef de Conrart: «M. de Balzac» (éd. Chassang I, p. 172 N 1). Manuscrit, f° 35 v°: «Malh.
[= Malherbe, Œuvres 1630] p. 567». – «Je m'estonne qu'un de nos plus fameux Escrivains affecte
de le mettre [l'adverbe] si souvent loin de son verbe à la teste de la periode, par exemple, comme
l'on vit que presque leurs propositions n'estoient que celles mesmes qu'ils avoient faites à Rome»
(Remarques, p. *461). Clef de Conrart: «M. d'Ablancourt» (éd. Chassang II, p. 239 N 1). Manuscrit, f° 37: «M. de Malh. p. 440». – «Un de nos fameux Autheurs a escrit bien est-il malaisé, bien
crois-je, et plusieurs autres semblables» (Remarques, p. 525). Clef de Conrart: «M. de Gombaud»
(éd. Chassang II, p. 305 N 1). Manuscrit f° 30 v°: «Malh. p. 619 et 626».

maîtres pour le langage» étaient les «crocheteurs du Port-au-Foin»⁴⁵, il s'agissait d'une boutade dont Ferdinand Brunot a fait justice⁴⁶.

Pour Vaugelas, au contraire, l'écrivain doit se soumettre à «la façon de parler de la plus saine partie de la Cour»⁴⁷; il ne fonde pas le bon usage, il ne peut guère que le confirmer ou l'authentifier⁴⁸. Malherbe était le «pédagogue de la cour», qui faisait «des leçons aux princes et aux princesses»⁴⁹; dorénavant, ce sont les princesses, et les dames de la cour d'une manière plus générale, qui feront la leçon aux écrivains⁵⁰. Dès lors, un écrivain, quelque prestigieux qu'il soit, est criticable dès qu'il s'écarte de l'usage de la cour. Or il s'en écarte d'autant plus souvent qu'il a plus de personnalité: ce qui pourrait expliquer le parti-pris de Vaugelas de critiquer Malherbe et de prendre pour modèle Coëffeteau, dont la principale sinon la seule qualité était d'observer scrupuleusement la norme courtisane⁵¹.

4. Langue écrite et langue parlée. – Cela nous amène à examiner la position de Vaugelas quant aux rapports entre le registre écrit et le registre oral de la langue. Sur la question de principe, Vaugelas ne semble pas avoir varié: dans le manuscrit comme dans la version définitive des Remarques, il affirme la priorité de la langue parlée sur la langue écrite. Il n'est donc permis de rien écrire qui ne se dise pas: cette idée, exprimée à plusieurs reprises dans le manuscrit, sera formulée d'une façon péremptoire dans une remarque spéciale de l'ouvrage imprimé: «La plus grande de toutes les erreurs en matiere d'escrire, est de croire, comme font plusieurs, qu'il ne faut pas

⁴⁵ Cf. RACAN, Vie de M. de Malherbe, dans Malherbe, Œuvres, éd. Lalanne, Paris 1862, vol. I, p. LXXIX.

⁴⁶ La doctrine de Malherbe, Paris 1891, p. 222ss. – Vaugelas, par contre, s'obstine à prendre cette boutade pour bon argent et s'en indigne: si le bon usage «n'est autre chose, comme quelquesuns se l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siege de son Empire, ceux qui y sont nez et élevez, n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices et de leurs domestiques, pour bien parler la langue de leur pays, et les Provinciaux et les Estrangers pour la bien sçavoir, n'auront aussi qu'à les imiter. Mais cette opinion choque tellement l'experience generale, qu'elle se refute d'elle mesme, et je n'ay jamais peu comprendre, comme un des plus celebres Autheurs de nostre temps a esté infecté de cette erreur» (Remarques, préface, II, 1).

⁴⁷ Remarques, préface, II, 3.

⁴⁸ «Ce n'est pas pourtant que la Cour ne contribuë incomparablement plus à l'Usage que les Autheurs, ny qu'il y ait aucune proportion de l'un à l'autre; Car enfin la parole qui se prononce, est la premiere en ordre et en dignité, puis que celle qui est escrite n'est que son image, comme l'autre est l'image de la pensée. Mais le consentement des bons Autheurs est comme le sceau, ou une verification, qui authorise le langage de la Cour, et qui marque le bon Usage, et decide celuy qui est douteux» (Remarques, préface, II, 5).

⁴⁹ BALZAC, Œuvres, Paris 1665, t. II, p. 263 et 661.

⁵⁰ Cf. L.-F. Flutre, Du rôle des femmes dans l'élaboration des «Remarques» de Vaugelas, N 38 (1954), 241–248.

⁵¹ Ce qui ne signifie pas que Vaugelas suive en tout l'usage de Coëffeteau: cf. à ce propos Ch. Urbain, Nicolas Coëffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française, Paris 1893, p. 309ss

escrire, comme l'on parle»⁵². Mais dans le détail, la pensée de Vaugelas, ici encore, s'est nuancée et précisée. On le voit à la fin des deux textes reproduits ci-dessus: dans le manuscrit, à *l'heure* «ne vaut rien à escrire, quoy qu'il se die»; dans le texte définitif, cette locution est simplement qualifiée de «bien basse».

On peut observer des changements semblables à plusieurs endroits des *Remarques*; je me contenterai d'en citer deux exemples.

- 1° Manuscrit, f° 58 v°: «Là où pour au lieu que ne vaut rien à escrire, quoy qu'on le die communement, et qu'Amyot en use souvent.» Remarques, p. 45: «Là où, pour au lieu que, n'est pas du beau langage, quoy qu'on le die communement et qu'Amyot s'en serve tousjours.»
- 2° Manuscrit, f° 74, à propos de *quasi*: «J'avoüe qu'on le dit en parlant, mais tout ce qui se dit ne s'escrit pas, quoy que l'on ne puisse rien escrire qui ne se die.» *Remarques*, p. 24: «Ce mot est bas, et nos meilleurs Escrivains n'en usent que rarement.»

Il ne s'agit pas là de simples nuances d'expression, mais de deux conceptions différentes des rapports entre l'usage oral et l'usage écrit. Dans le manuscrit, à côté d'affirmations faites en passant à propos de tel mot ou de telle tournure⁵³, une déclaration de principe met les choses au point: «Plusieurs choses se disent qui ne se peuvent pas escrire... On ne peut rien escrire qui ne se dise ou plustost rien n'est bon à escrire qui ne soit bon à dire, mais tout ce qui est bon à dire n'est pas bon à escrire, en quoy se sont grandement trompez deux des plus celebres Escrivains de nostre siecle, qui n'ont pas veu que ces deux propositions n'estoient pas reciproques, mais ont creu qu'il falloit escrire en prose comme parlent les crocheteurs et les harangeres, fondez sur cette fausse presupposition, qu'il falloit escrire comme on parloit, ce qui est tres-vray en certain sens, mais non pas de la façon qu'ilz l'entendoient, qui est celle que nous condamnons icy⁵⁴.» Il semble donc, d'après ce passage, que la langue écrite constitue, en bloc, un code à la fois plus restreint et plus rigoureusement normalisé que la langue parlée, qui par opposition apparaît comme un registre nécessairement plus large et plus «relâché». Dans la version définitive des *Remarques*,

⁵² Remarques, p. 509.

⁵³ Voici encore deux passages extraits de remarques qui n'ont pas été reprises dans l'édition imprimée: «Où pour au lieu encore pire que là οù... J'avoue qu'on le dit, mais il est du nombre des choses que l'on dit et que l'on n'escrit pas» (ms. f° 68 v°). – «Voir pour tascher... J'ay de la peine à croire que cette façon de parler soit bonne, je sçay bien qu'on le dit, mais il la faut mettre au nombre des mots qui se disent et qui ne s'escrivent pas» (ms. f° 96 v°; cf. Nouvelles Remarques, p. 336).

⁵⁴ F° 26 v° (cf. Nouvelles Remarques, p. 221). – La version primitive, corrigée par Vaugelas, était: «...en quoy s'est trompé une des plus celebres plumes de nostre siecle, qui n'a pas veu...» La critique, rendue transparente par l'allusion aux «crocheteurs», visait évidemment Malherbe. La correction présente une difficulté de lecture: on peut lire «ceux» à la place de «deux», et c'est ainsi que l'a lu Alemand. Dans le premier cas, il s'agirait d'une simple atténuation du reproche adressé à Malherbe; dans le second, Vaugelas lui associerait un autre écrivain, qui resterait à identifier.

en revanche, on voit se dessiner une hiérarchie plus subtile. Tous les énoncés d'un «honnête homme», qu'ils soient oraux ou écrits, sont soumis à la même norme. N'y échappent que des modes d'expression marginaux: en littérature, les genres burlesque, comique et satirique; dans la conversation, la plaisanterie, où d'ailleurs les «mauvais mots» ne sont pas admis sans réserves⁵⁵. Mais dans l'un comme dans l'autre registre, le bon usage comporte plusieurs niveaux. Vaugelas en distingue trois principaux: le bas, le médiocre et le sublime, valables tous trois pour la langue parlée comme pour la langue écrite: «Comme il y a divers genres pour parler, il y a divers genres aussi pour escrire, et il faut que le genre d'escrire responde à celuy de parler, le genre bas au bas, le mediocre au mediocre, et le sublime au sublime⁵⁶.»

Est-ce à dire que le parallèle soit absolu, comme semble le suggérer ce texte? Certes non: il y a sans doute un décalage entre les différents niveaux de la langue écrite et ceux de la langue parlée. Cette dernière, par exemple, s'accommode plus facilement de certains néologismes qui, admis dans la conversation courante, doivent être évités même dans la prose familière⁵⁷. D'autre part, Vaugelas maintient, à l'égard de la langue écrite, des exigences supplémentaires, qui concernent essentiellement la «netteté» de l'expression, c'est-à-dire la transparence du langage à la pensée, obtenue par le moyen d'une structure logique et fortement charpentée de la phrase. Ecrire nettement, dit Vaugelas, c'est écrire «clairement et intelligiblement..., s'expliquant si bien qu'à la simple lecture on conçoit» ce que l'auteur veut dire. Or il y a des gens qui écrivent purement, c'est-à-dire conformément à l'usage, «et qui neant-moins arrangent si mal leurs paroles et leurs periodes, et embarrassent tellement leur stile, qu'on a peine à les entendre»⁵⁸. C'est d'ailleurs le principal reproche que Vaugelas adresse à Malherbe⁵⁹.

En d'autres termes, Vaugelas demande à la langue écrite plus de tenue qu'à la langue parlée; cependant, l'opposition principale ne se situe pas entre ces deux

des honnestes gens, et tous les stiles des bons Escrivains, et que le mauvais Usage est renfermé dans le Burlesque, dans le Comique en sa propre signification..., et le Satyrique, qui sont trois genres où si peu de gens s'occupent, qu'il n'y a nulle proportion entre l'estenduë de l'un et de l'autre. Et il ne faut pas croire, comme font plusieurs, que dans la conversation, et dans les Compagnies il soit permis de dire en raillant un mauvais mot, et qui ne soit pas du bon usage; ou si on le dit, il faut avoir grand soin de faire connoistre par le ton de la voix et par l'action, qu'on le dit pour rire; car autrement cela feroit tort à celuy qui l'auroit dit, et de plus il ne faut pas en faire mestier, on se rendroit insupportable parmy les gens de la Cour et de condition, qui ne sont pas accoustumez à ces sortes de mots... Et pour escrire, j'en diray de mesme, que quand j'escrirois à mon fermier, ou à mon valet, je ne voudrois pas me servir d'aucun mot qui ne fust du bon Usage, et sans doute si je le faisois, je ferois une faute en ce genre» (Remarques, préface, VII, 3).

⁵⁶ Remarques, p. 510.

^{57 «}Il n'est jamais permis de faire de nouveaux mots..., au moins en escrivant; car en parlant on sçait bien qu'il y a de certains mots que l'on peut former sur le champ» (Remarques, p. 569).

⁵⁸ Remarques, p. 578.

⁵⁹ Cf. ci-dessus p. 134.

registres, mais entre les différents niveaux de l'un et de l'autre. Ce n'est donc pas par hasard que les expressions attribuées par le manuscrit à l'usage oral sont, dans l'imprimé, exclues du «beau langage» ou qualifiées de «basses»: elles se trouvent dorénavant, dans la langue parlée comme dans la langue écrite, à la limite du permis. La dichotomie parlé/écrit a cédé la place à une double gradation des niveaux stylistiques.

Ainsi c'est la conception même des Remarques sur la langue françoise qui s'est modifiée entre le premier jet et la version définitive. Il semble en effet que Vaugelas ait projeté d'abord un manuel à l'usage de ceux qui voulaient écrire correctement, manuel dont la matière était constituée essentiellement par des exemples littéraires. Peu à peu, l'objectif s'est transformé et élargi: sous l'influence du milieu courtisan, qui s'intéressait autant sinon davantage à l'expression orale qu'à l'expression écrite, et qui jugeait de la langue des auteurs selon son propre usage parlé, Vaugelas a réfléchi à l'ensemble des problèmes que posait l'établissement d'une norme linguistique. Ce qu'il a finalement livré au public dépasse de loin un simple répertoire de ce qu'il convient de dire et de ne pas dire; tout en conservant, à la préface près, une forme volontairement désordonnée, les Remarques sur la langue françoise sont devenues en fait un traité sur la norme du français cultivé, traité sous-tendu par une doctrine peu voyante, aux contours un peu flous, mais extrêmement ferme dans ses fondements.

Conclusion

C'est la genèse de cette doctrine que se propose d'élucider l'édition critique des *Remarques* en cours d'élaboration. Cette édition comprendra tout d'abord une reproduction parallèle du texte publié par Vaugelas et des parties correspondantes du manuscrit⁶⁰. Il s'agira ensuite, dans la mesure du possible, d'identifier les citations littéraires et d'éclaircir les allusions de l'auteur aux opinions de théoriciens, pour mieux cerner son attitude vis-à-vis de l'usage écrit et des doctrines linguistiques qui avaient cours à son époque. Au-delà de ce travail essentiellement philologique, il importe de mettre les *Remarques* systématiquement en parallèle avec un certain nombre d'ouvrages théoriques de la première moitié du XVII^e siècle – grammaires, arts poétiques, etc. – pour préciser la dette de Vaugelas à l'égard de ses prédécesseurs et mettre en évidence, du même coup, son apport original. Enfin, une étude plus large des transformations socio-culturelles intervenues en France entre la seconde moitié du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e devrait fournir la matière d'une introduction sur les rapports entre l'évolution de la société et la formation de la doctrine du bon usage. Programme sans doute ambitieux, mais dont l'intérêt mérite l'entreprise.

Neuchâtel Zygmunt Marzys

⁶⁰ Les parties du manuscrit rejetées par Vaugelas ayant été reproduites, à quelques exceptions près et en général textuellement, par Alemand dans les Nouvelles Remarques, il paraît superflu de les publier à nouveau.